SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Direction générale de l'Organisation des établissements de soins

CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Votre lettre du	23/12/2004
Vos références	
date	18/01/2005
Nos références	NRZV/C/03-2005
Annexe(s)	

A Monsieur R. Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles

CONCERNE : votre demande d'avis du 23 décembre 2004 concernant l'organisation médicale du service Sp (affections neurologiques)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la demande d'avis susmentionnée a été examinée lors de réunion du Bureau du Conseil national des établissements hospitaliers, qui a eu lieu le 13 janvier 2005.

Le Conseil a examiné avec attention cette demande d'avis. Cependant, il estime ne pas avoir l'expertise médicale pour prendre une décision concernant les aptitudes des médecins spécialistes sur le plan du contenu.

Malgré son souci d'assurer une bonne gestion du service mentionné ci-dessus, sans pour autant devoir imposer des exigences irréalisables en pratique, le Conseil déclare ne pas être compétent en la matière, en raison du contenu spécialisé de cette demande d'avis.

Par conséquent, le Conseil suggère que le Ministre adresse sa demande au Conseil supérieur des médecins.

Pour le Pr J. Janssens, Président,
Le Secrétaire,

C. Decoster

Personne de contact : Verdoodt Dominique / Tél : 02/210.59.51 / E-mail : Dominique.Verdoodt@health.fgov.be